

Convocations : 29 avril 2014

L'an deux mil quatorze le 5 mai à dix neuf heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur LAMBERT Dominique, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur EXERTIER Bertrand, Monsieur BRACCO Arnaud

Absents : Monsieur EXERTIER Benoit donne procuration à M. Pascal EXERTIER, Madame POMEON Nathalie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Dominique Lambert

Le Maire informe les élus que les services de la Préfecture ont demandé d'annuler et de reprendre les délibérations concernant l'élection des délégués de deux syndicats, le SISARC et le syndicat du Coisin et du Coisetan, car le nombre de délégués élus par le conseil municipal ne correspondait pas au nombre défini par les statuts de chacun des syndicats.

Les délibérations du 7 avril 2014 portant sur ces deux syndicats sont annulées.

Désignation des délégués du Conseil Municipal au SISARC

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués du syndicat Arc Isère SISARC, qui demande un délégué titulaire et un délégué suppléant :

sont élus à l'unanimité :

M. CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, 195 impasse du Bouchet	73800 Laissaud délégué titulaire.
M. LAMBERT Dominique 730 RD 923	73800 Laissaud délégué suppléant

Désignation des délégués du Conseil Municipal au syndicat du Coisin et Coisetan :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués du syndicat qui demande deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

sont élus à l'unanimité :

M. CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, 195 impasse du Bouchet	73800 Laissaud délégué titulaire.
M. EXERTIER Bertrand 221 impasse du Bouchet	73800 Laissaud délégué titulaire
M. EXERTIER Benoit 73 rue de la mairie	73800 Laissaud délégué suppléant
M. LAMBERT Dominique 730 RD 923	73800 Laissaud délégué suppléant

Désignation du délégué du Conseil Municipal au syndicat d'Alpespace

Le délégué titulaire au syndicat Mixte d'Alpespace ainsi que son suppléant doivent être des élus communautaire de Coeur de Savoie.

En conséquence il n'y a qu'un délégué communautaire Bernard Chassande-Barrioz à Laissaud.

Après avoir délibéré, les élus décident de confirmer le maire Bernard Chassande-Barrioz 195 impasse du Bouchet 73800 Laissaud, comme délégué titulaire

Le prochain conseil aura lieu le mardi 13 mai à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz.



Handwritten signature of Bernard Chassande-Barrioz